

Etat des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement

23/06/2021

Cette édition vous permettra de connaître le détail des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement déclarées à l'URSSAF via la DSN (salaires et régularisations des plafonds).

Cette édition vous permettra également de connaître le montant de l'exonération de charges patronales à déclarer à Pôle Emploi Spectacle. Le montant de l'exonération est calculé dans la limite du taux d'Assurance Chômage de droit commun, soit 4,05 % (salaires et régularisations des plafonds).

La nouvelle version d'édition de l'état des exonérations (disponible depuis la version 2.02Pe pour Studio et 3.01Qp pour Studio plus) permet de sélectionner toutes les périodes éligibles aux exonérations et aides au paiement, qu'elles relèvent des mesures prises au printemps 2020 (COVID-1) ou des mesures prises à l'automne 2020 (COVID-2) y compris janvier, février, mars et avril 2021.

Etat des exonérations et de l'aide au paiement

Au menu de Studio, cliquez sur « **Editions** » puis sur « **Périodiques** » et enfin sur « **Etat des exonérations** ».

Type d'état

Global

Pas de tri spécifique

Par Section

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section analytique

Par Poste budgétaire

Permet d'obtenir l'état de contrôle par poste budgétaire

Par Section et Poste

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section et par poste budgétaire

Début période	Fin période	Ok	>
01/10/2020	31/10/2020		▲
01/11/2020	30/11/2020		
01/12/2020	31/12/2020		
01/01/2021	31/01/2021		
01/02/2021	28/02/2021		
01/03/2021	31/03/2021		
01/04/2021	30/04/2021		▼

Pour chaque période d'emploi éligible aux exonérations de charges patronales et d'aide au paiement COVID-2 (à partir de septembre 2020) :

- Double-cliquez dans la colonne « **OK** » afin d'avoir le symbole ✓

Utilisez l'ascenseur pour accéder aux différentes périodes.

Régularisation plafonds°

Indiquez la date à laquelle vous avez effectué les régularisations de plafonds (date de paiement)

Du salarié N°

Premier salarié à prendre en compte

Au salarié N°

Dernier salarié à prendre en compte

De la Section N°

Première section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « **Type d'état** » est valorisée à « **Par Section** » ou à « **Par Section et Poste** »

A la Section N°	Dernière section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « <i>Type d'état</i> » est valorisée à « <i>Par Section</i> » ou à « <i>Par Section et Poste</i> »	
Type Salariés	<i>Tous les Salariés</i>	Salariés permanents et salariés intermittents du spectacle
	<i>Uniquement les Permanents</i>	Seuls les salariés permanents sont pris en compte
	<i>Uniquement les Intermittents</i>	Seuls les salariés intermittents du spectacle sont pris en compte
Dans l'ordre	<i>Des codes salariés</i>	Dans l'état, les salariés seront triés selon leur matricule (code salarié)
	<i>Alphabétique</i>	Dans l'état, les salariés seront triés selon leur nom de famille
Impression du détail	<i>Tous les bulletins</i>	Tous les bulletins seront édités, qu'ils soient ou non éligibles à l'exonération et à l'aide
	<i>Uniquement les salariés bénéficiant de l'exonération</i>	Seuls les bulletins éligibles à l'exonération et à l'aide seront édités
Aide au paiement	<i>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF</i> L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à l'URSSAF et déclarée en DSN sous le CTP 051.	
	<i>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour Pôle-Emploi Spectacle</i> L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à Pôle emploi spectacle. L'aide au paiement ne sera pas déclarée en DSN. A ce jour nous ne connaissons pas les modalités de déclaration de cette aide auprès de Pôle emploi spectacle (en attente d'informations de leur part).	
Type de sortie	<i>Impression</i>	Permet une édition papier du document
	<i>Affichage</i>	L'état est proposé en visualisation
	<i>Pdf</i>	Permet la création de l'état au format « Pdf »
Fichier d'export	Nom du fichier d'export ; option utilisable si la rubrique « <i>Type de sortie</i> » est positionnée sur « Pdf »	
Répertoire du fichier	Répertoire où sera stocké le fichier d'export	

Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de janvier 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en février 2021),
- d'avril 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en mai 2021).

La régularisation des plafonds Urssaf a été faite au 26/12/2020.

Etat_Exonérations

Configurer Valider Fermer

Type d'état: Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération

Début période	Fin période	Ok
01/10/2020	31/10/2020	✓
01/11/2020	30/11/2020	
01/12/2020	31/12/2020	
01/01/2021	31/01/2021	✓
01/02/2021	28/02/2021	
01/03/2021	31/03/2021	
01/04/2021	30/04/2021	✓

Régularisation plafonds: 26/12/2020 (Date à laquelle les bulletins ont été régularisés)

du Salarié No: [] au Salarié No: zzzzzzzz

de la Section No: [] à la Section No: zzzzzzzz

Type Salariés: Tous les Salariés

Dans l'ordre: Des codes salariés

Impression du détail: Tous les bulletins

Aide au paiement: Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF

Type de sortie: Affichage Impression Pdf Excel

Fichier d'export: Etat_Exonérations_TEST 2020_EM 20_21_06_2021.pc

Répertoire du fichier: C:\Xotis\Test studio II\Export\

Multi-dossiers []

Sélection / Désélection Totale

Edition

Exemple 1 – Aide au paiement intégralement utilisée pour les cotisations URSSAF

Etat des exonérations du 01/10/2020 au 30/04/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA
7 RUE DU CHEMIN VERT
02200 MERCIN ET VAUX

Film :

Edition du 21/06/2021 18:12

Page: 1/1

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
Total période octobre 2020 (CTP 667)								4 687,33	782,19		22,50			805		6 499,01	263,21
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période janvier 2021 (CTP 667)								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83	1 356		3 189,99	129,19	
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/04	30/04	30/04	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période avril 2021 (CTP 667)								3 353,87	714,37		23,48	135,83	874				
Total général								13 947	2 680,75		81,96	271,66	3 034		9 689,08	392	

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF (13 947€) soit 2 789€
soit un total de : 2 789€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

Exemple 2 – Aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle utilisée pour les cotisations Pôle Emploi Spectacle

Etat des exonérations du 01/10/2020 au 30/04/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA
7 RUE DU CHEMIN VERT
02200 MERCIN ET VAUX

Film :

Edition du 21/06/2021 18:16

Page: 1/1

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
Total période octobre 2020 (CTP 667)								4 687,33	782,19		22,50		805		6 499,01	263,21	
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période janvier 2021 (CTP 667)								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83	1 356		3 189,99	129,19	
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/04	30/04	30/04	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période avril 2021 (CTP 667)								3 353,87	714,37		23,48	135,83	874				
Total général								13 947	2 680,75		81,96	271,66	3 034		9 689,08	392	

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF (6 708€) soit 1 342€
+ Montant pour Pôle-Emploi : 20% de la base des intermittents (7 239€) soit 1 448€
soit un total de : 2 789€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

Exonérations à déclarer à Pôle Emploi Spectacle

Pour les périodes 2021, nous avons interrogé Pôle Emploi Spectacle pour connaître les modalités de déclaration des exonérations de charges patronales et (éventuellement) de l'aide au paiement. Voici la réponse que nous avons reçue le 23/06/2021

Exonération 2021

 TAGAND Stéphanie
À Agnès Leblanc

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [...](#)

mer. 23/06/2021 08:31


 Vous avez transféré ce message le 23/06/2021 13:00.

Bonjour Madame Leblanc,

Suite à votre mail à Mélanie, je me permets de répondre à votre question.

Le document à compléter afin de déclarer le montant de l'exonération sur les mois de janvier à avril 2021 sera prochainement téléchargeable sur pole emploi.fr. Il faudra que chaque employeur concerné nous le retourne et nous les traiterons au fil de l'eau.

Très bonne journée.

 Stéphanie TAGAND
Pôle Emploi Services
Direction Services aux Employeurs-Service CRSE
Centre de recouvrement cinéma spectacle
Tél. 39 95 puis tapez 99
www.pole-emploi.fr

Comme vous pouvez le constater, leur réponse porte uniquement sur l'exonération de charges patronales. Nous attendons toujours les informations pour l'aide au paiement (si vous avez opté pour l'utilisation de l'aide au paiement des salariés intermittents pour Pôle emploi Spectacle).

Pour connaître le montant de l'exonération à déclarer à Pôle Emploi Spectacle, vous devez sélectionner la période d'emploi du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020 (ou du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020 selon le cas).

Pour ceux dont l'exonération des charges patronales et l'aide au paiement COVID-1 porterait sur les périodes d'emploi allant du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020, il est possible de changer la date de fin déjà pré-remplie. Il suffit de cliquer dans la colonne « *Fin de période* » et de saisir 30/04/2020.

Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- allant du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020,
- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de novembre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en décembre 2020).

La régularisation des plafonds a été faite au 26/12/2020.

Etat_Exonérations

Configurer ✓ Valider ✗ Fermer

Type d'état: Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération →

Début période	Fin période	Ok	>
01/02/2020	31/05/2020	✓	
01/09/2020	30/09/2020		
01/10/2020	31/10/2020	✓	
01/11/2020	30/11/2020	✓	
01/12/2020	31/12/2020		

Régularisation plafonds: 26/12/2020 → Date à laquelle les bulletins ont été régularisés

du Salarié No: [] au Salarié No: zzzzzzzz

de la Section No: [] à la Section No: zzzzzzzz

Type Salariés: Tous les Salariés

Dans l'ordre: Des codes salariés

Impression du détail: Tous les bulletins

Aide au paiement: Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF

Type de sortie: Impression Affichage Pdf

Fichier d'export: []

Répertoire du fichier: C:\Xotis\Test studio II\Export\

Avec référence dossier si multi-dossiers

✓ Sélection / Désélection Totale